



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

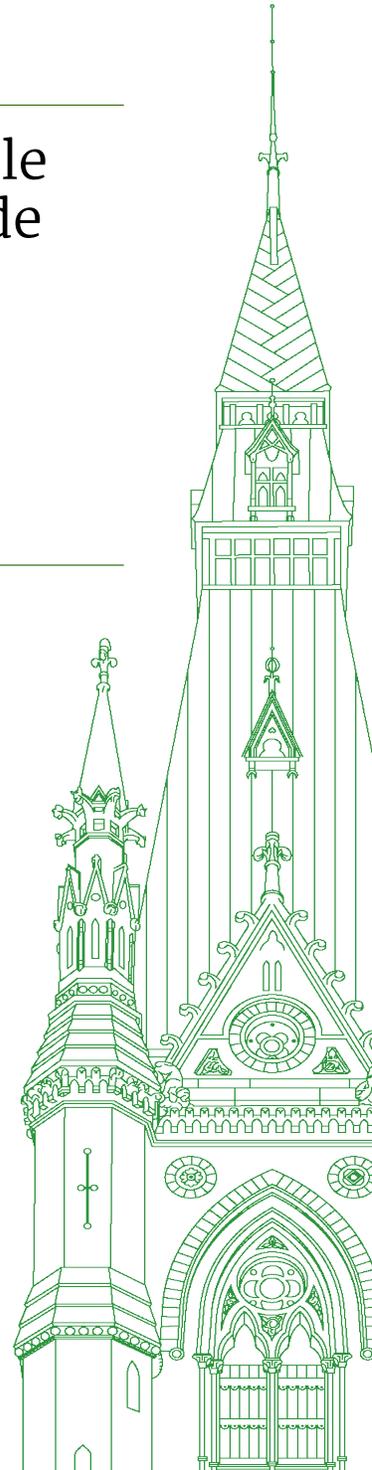
Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 23 octobre 2023



Président : M. Ken Hardie

Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine

Le lundi 23 octobre 2023

• (1720)

[Traduction]

Le président (M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.)): Je vous informe que nous sommes maintenant en séance publique pour examiner une motion de M. Kmiec qui a fait l'objet d'un avis le 6 octobre.

Je cède la parole à M. Kmiec.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je propose la motion suivante:

Que le Comité tienne une réunion sur le gel des activités fédérales avec la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, qu'il invite la ministre des Finances à comparaître pendant une heure en compagnie de hauts fonctionnaires et qu'il invite aussi l'ancien directeur général des Communications de la Banque, Bob Pickard, à comparaître pendant deux heures pour faire le point sur l'enquête menée au sujet des allégations selon lesquelles la Banque serait sous l'emprise de la République populaire de Chine et sur son état d'avancement.

Pour rappeler rapidement ce qui s'est passé, le 14 juin, la ministre des Finances a annoncé qu'un examen accéléré serait mené, et le 15 juin, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures a accepté cet examen, ce qui fait qu'environ quatre mois se sont écoulés depuis cette annonce. Le gouvernement a procédé à un examen, mais n'a pas fait d'annonce à cet égard.

J'attire l'attention des membres du Comité sur le fait que TD Securities a géré la première émission d'obligations de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures en 2019. Il s'agit d'une banque à laquelle le gouvernement canadien a adhéré en 2016. C'est une banque qui a financé des activités et des projets dans toute l'Asie et dans d'autres régions du monde. Le Canada est déjà membre de la BAD, c'est-à-dire la Banque asiatique de développement.

J'aimerais que la ministre compare devant le Comité avec ses fonctionnaires et avec le monsieur qui a fait de graves allégations au sujet des activités de la Banque, et qu'ils comparaissent devant le Comité pour faire le point sur cet examen.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Oliphant, vous avez la parole.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Nous appuierons cette motion, mais j'aimerais proposer un amendement pour ajouter les mots suivants: « et que cette réunion ait lieu au plus tôt le 1^{er} décembre et au plus tard le 15 décembre 2023. »

Le président: Monsieur Chong, vous avez la parole.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): J'appuie cet amendement.

Le président: Monsieur Kmiec, êtes-vous d'accord?

M. Tom Kmiec: Oui, je suis d'accord avec cette suggestion.

Le président: Sommes-nous d'accord pour procéder de cette façon?

(L'amendement est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: La motion est adoptée. Je vous remercie.

Sur ce, je crois que les travaux de notre comité sont terminés pour aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les participants présents. La séance a été très productive et a permis de faire preuve d'une grande créativité.

J'aimerais remercier nos interprètes, notre personnel et, bien entendu, les analystes, qui ont fait un travail remarquable pour nous préparer pour la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>